

Paris,
le mardi 11 juillet 2017

Émetteur : A l'UcanSS - Eléonora Russo, Chef de projet Formation - formation@ucanSS.fr, A l'Institut 4.10 : Modules RH : Elodie Bidault (RLP, ebidault@institutquatredix.fr), Modules Management : Nelly Roig (Consultante/formatrice, nroig@institutquatredix.fr), Module Référent santé : Catherine Wallet (Consultante/formatrice, cwallet@institutquatredix.fr), Module Gestion des incivilités : Carole Fages (Consultante/formatrice, cfages@institutquatredix.fr).

Objet : Offre Santé au travail Interbranche

Madame, Monsieur le Directeur,

Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,

Afin de répondre aux attentes et besoins au sein de l'Institution sur les thématiques « santé, sécurité et conditions de travail (SSCT) », l'UcanSS, en partenariat avec l'Institut 4.10, poursuit la rénovation et le développement de son offre de formation interbranche.

En effet, accompagner et former celles et ceux qui ont pour missions de contribuer au quotidien à la qualité de vie au travail et de s'assurer que tout est en place pour prévenir les risques psychosociaux sont des enjeux forts pour l'Institution.

I - Présentation du dispositif

En 2017, le dispositif interbranche s'est étoffé en proposant 7 nouveaux modules (en gras dans le tableau ci-après) à destination des professionnels des fonctions RH.

Désormais l'offre Santé au Travail comprend 11 modules, certains à destination des fonctions RH et/ou Management, d'autres à destination de publics plus ciblés comme les référents « santé, sécurité au travail » ou les agents en contact avec le public (accueil physique ou téléphonique).

Intitulé du module	Domaine/Public	Durée	Tarif Inter
Obligations et responsabilités en matière de santé	Ressources Humaines	2 jrs	1110
Comprendre le document unique d'évaluation des risques professionnels et les facteurs de pénibilité	Ressources Humaines	2 jrs	1012

Développer la QVT et le bien-être au travail	Ressources Humaines	2 jrs	1122
Santé au travail : prévenir la pénibilité	Ressources Humaines	2 jrs	1089
Identifier et prévenir les addictions (tabac, alcool, drogues) au travail	Ressources Humaines	2 jrs	906
Identifier et prévenir les RPS	Ressources Humaines	2 jrs	1102
Sensibilisation à la prévention des TMS	Ressources Humaines	1 jr	165
Intégrer la santé au travail dans ses pratiques managériales	Management	3 jrs	810
Conduire des entretiens avec un salarié en souffrance	Management	2 jrs	540
Référent santé et sécurité au travail	Référent santé	2 jrs	522
Gestion des incivilités et des situations difficiles	Agent en contact avec le public	2 jrs	350

II - Coût de la formation

Le coût pédagogique de chacun des 11 modules est repris dans les tableaux ci-dessus.

Ces tarifs ne comprennent pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement et à l'hébergement.

Ce dispositif interbranche fait partie des dispositifs pris en charge par Uniformation dans le cadre des fonds mutualisés du plan.

Un taux de prise en charge maintenu à 50% pour les modules existants :

- Référent santé et sécurité au travail
- Gestion des incivilités et des situations difficiles
- Intégrer la santé au travail dans ses pratiques managériales
- Conduire des entretiens avec un salarié en souffrance

Un taux de prise en charge à 100% pour les nouveaux modules :

- Obligations et responsabilités en matière de santé
- Comprendre le document unique d'évaluation des risques professionnels et les facteurs de pénibilité
- Développer la QVT et le bien-être au travail
- Santé au travail : prévenir la pénibilité
- Identifier et prévenir les addictions (tabac, alcool, drogues) au travail
- Identifier et prévenir les RPS
- Sensibilisation à la prévention des TMS

2017 : Rappel modalités de prise en charge pour le plan

Les organismes n'ont plus à présenter une demande d'engagement à Uniformalion. Les formations éligibles seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 ainsi que l'En3s dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

En revanche, pour tous les autres dispositifs (contrats et périodes de professionnalisation, compte personnel de formation, congé individuel de formation...), il convient d'adresser de façon préalable une demande de prise en charge à Uniformalion.

Toutes les informations utiles se situent dans le document de synthèse que vous retrouverez sur le site de l'Ucanss :

http://extranet.ucanss.fr/contenu/public/EspaceRessourcesHumaines/FormationProfessionnelle/priorite_financement.html

III - Calendrier et Inscription

Vous trouverez le **calendrier ainsi que les modalités d'inscription sur le catalogue de l'Institut 4.10.**

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en première page.

Convaincu de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'assurance de ma considération distinguée.



Gaudérique Barrière

Directeur délégué